



Israël utilise des Palestiniens comme boucliers humains

Par [Al-Jazeera](#)

Mondialisation.ca, 16 avril 2007

[Al Jazeera](#) 14 avril 2007

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Les Palestiniens se plaignent depuis longtemps de servir de boucliers humains pour l'armée israélienne, mais il était difficile d'en obtenir la preuve.

Cette semaine, un clip vidéo filmé par un activiste de la paix étranger et présenté sur le site Internet du journal du journal israélien Yedioth Ahronot, a incité l'armée Israélienne à suspendre un commandant dont les troupes ont forcé deux jeunes Palestiniennes de Naplouse en Cisjordanie occupée mercredi dernier à se tenir devant leur véhicule pour le protéger contre les pierres jetées par d'autres civils — la dernière preuve que l'armée Israélienne utilise toujours des boucliers humains Palestiniens en violation du droit international et d'une décision de la Cour Suprême Israélienne en 2005 contre les pratiques inhumaines.

Vendredi, l'armée israélienne a dit dans un communiqué que les soldats apparaissant dans la vidéo « ont apparemment fait un usage interdit de civils » et que le commandant de l'unité serait suspendu « de toute activité opérationnelle, en plus de l'enquête en cours sur le sujet. »

Le ministre de l'information palestinien Mustafa Barghouti a dit que la suspension n'aborde pas le problème fondamental. « Ils le traitent comme un incident isolé, » a-t-il dit. « Le problème est systématique et... ils (les forces d'occupation israéliennes) continuent cette pratique en dépit de l'ordre de la cour. »

L'utilisation de boucliers humains souligne l'une des multiples violations des droits de l'homme commises par Israël pendant qu'il écrit sa cinquième décennie d'occupation militaire en Cisjordanie. Le droit international, y compris les Conventions de Genève et les règlements de la Haye, interdisent de mettre les civils en situation dangereuse lors des opérations militaires.

La décision de la Cour Suprême en 2005 a été provoquée par des protestations contre l'utilisation par les militaires de boucliers humains Palestiniens lors d'une offensive en 2002 en Cisjordanie. L'armée justifiait cette pratique illégale à l'époque, en prétendant qu'elle n'avait jamais permis à ses troupes de se servir des civils pour s'abriter pendant les batailles.

Mais en août 2002, un étudiant Palestinien de 19 ans a été tué lors d'une fusillade qui a

éclaté après qu'il ait été forcé de frapper à la porte d'un bâtiment où se cachait un combattant recherché.

Avichay Sharon, 25 ans, ancien des commandos Israéliens qui servait de 2000 à 2003, affirme que l'utilisation « de boucliers humains » demeure banale.

« Quand vous devez décider entre risquer la vie de vos soldats ou juste celle d'un spectateur palestinien, la solution... devient soudainement beaucoup plus logique qu'elle le paraît », a dit Sharon qui appartient à « Rompre le Silence, » un groupe d'anciens soldats qui disent que la tactique de l'armée en Cisjordanie contrevient au caractère moral d'Israël.

« Chacun l'a fait, l'a vu, en a été témoin » dit Sharon.

En février dernier, *Associated Press Television News* (APTN) a filmé un civil palestinien forcé d'agir en bouclier humain et conduisant des Israéliens lourdement armés dans une chasse à l'homme contre des combattants recherchés en Cisjordanie.

« J'avais peur de mourir, » a dit Sameh Amira dans une récente interview. « Ils m'ont fait aller devant eux... et ils tiraient derrière mon dos, » a dit l'homme âgé de 24 ans, qui a déclaré n'avoir aucun lien avec un quelconque groupe de résistance.

La vidéo d'APTN a incité l'armée à entamer une rare enquête criminelle pour voir si ses soldats ont violé la loi. Elle a aussi encouragé d'autres civils Palestiniens, dont une fillette de 11 ans, à se proposer avec de semblables récits, d'être obligé de marcher devant des soldats recherchant des combattants.

Jihan Dadoush, habitant à Naplouse, a dit que les forces d'occupation israéliennes ont attaqué sa maison, interrogé son père, et une sœur plus âgée s'est alors tournée vers elle. « J'avais très peur parce que les soldats me criaient dessus, alors je leur ai parlé d'une maison où de jeunes hommes vont parfois », a dit la fillette de 11 ans.

Quelques minutes plus tard, les soldats sont revenus et ont ordonné à Jihan de venir avec eux, menaçant de l'arrêter et ignorant les craintes de son père de la laisser seule.

« Je criais, ' Où amenez-vous ma fille ? Ramenez-la ! Ramenez-la ! ' a dit son père, Nimr Dadoush, lors d'une interview, expliquant que sa fille a une maladie de cœur. ' Ils ne m'ont pas répondu '. »

Jihan a dit que les troupes lui ont ordonné de montrer la planque. « Ils m'ont fait marcher devant eux. Il y avait beaucoup de soldats derrière moi avec leurs armes et ils m'effrayaient », a-t-elle dit.

Jessica Montell, directrice de l'exécutif des droits de l'homme israéliens du groupe B'Tselem, a dit que les soldats israéliens exposent sciemment au danger les boucliers humains Palestiniens, ajoutant que les plaintes de civils palestiniens amènent rarement des punitions. Par exemple, moins de 8% des enquêtes militaires sur les abus physiques des forces d'occupation Israéliennes ont abouti à des condamnations dans les six dernières années, a-t-elle dit, en citant les chiffres de l'armée.

Cependant, Montell, dont le groupe aide Amira et Dadoush, a dit que la vidéo est une

preuve « cruciale » rarement disponible.

L'enquête militaire pourrait entraîner depuis des mesures disciplinaires jusqu'à des inculpations criminelles, a dit Montell, ajoutant qu'elle espère que l'enquête déterminera qui est responsable de l'utilisation des boucliers humains.

« Il est difficile d'imaginer que les soldats en prennent l'initiative individuellement. Au moins à un certain niveau, un certain commandant ordonne et entraîne les soldats, » a-t-elle dit.

[Article original en anglais.](#)

Traduction de Pétrus Lombard pour [Alter Info](#)

La source originale de cet article est [Al jazeera](#)

Copyright © [Al-Jazeera](#), [Al jazeera](#), 2007

Articles Par : [Al-Jazeera](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca